

Ville d'Epinay-sur-Seine

**DECISION PORTANT APPROBATION D'UN CONTRAT POUR LA MISE EN ŒUVRE  
D'UN ESPACE NUMERIQUE DE TRAVAIL « ONE PREMIUM » POUR LES ECOLES  
ELEMENTAIRES ENTRE LA SOCIÉTÉ COMPAGNIE FRANÇAISE  
D'INFORMATION ET LA VILLE D'ÉPINAY-SUR-SEINE**

DELEG.A4-22/ 4/15

Le Maire d'Epinay-sur-Seine,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-22,

**Vu** le Code de la commande publique,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal du 28 mai 2020 portant délégation au Maire d'Epinay-sur-Seine, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Considérant** que la ville souhaite mettre à disposition un espace numérique de travail « ONE Premium » pour ses écoles élémentaires,

**Considérant** qu'il convient de fixer, par contrat, les obligations réciproques des deux parties,

**DECIDE**

**Article 1 :** Le présent contrat a pour objet la mise à disposition de l'espace numérique « ONE Premium » pour les écoles élémentaires de la ville.

**Article 2 :** Le contrat entre la société Compagnie Française d'Information (CFI) Bâtiment Calliope – CS 40006 – 5/7, rue Pleyel 93200 SAINT DENIS et la ville d'Épinay-sur-Seine est approuvé.

**Article 3 :** Le contrat est conclu à compter de sa date de notification pour une durée ferme de trois ans.

**Article 4 :** Le prix est ferme, le montant de la dépense pour la durée totale du contrat s'élève à 20 634 € HT (vingt mille six cent trente-quatre euros hors taxes) soit 24 760 € TTC (vingt-quatre mille sept cent soixante euros toutes taxes comprises). Le financement est prévu au budget communal.

**Article 5 :** Dans les deux mois suivant sa publication, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative pour excès de pouvoir ou plein contentieux.

DELEG.A4-22/4.15

**Article 6 :** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, publiée et notifiée à la Société CFI.

Fait à Epinay-sur-Seine,

Le

04 JUIL. 2022

Le Maire,



*Harvi Cheureau*